

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Yvon BOUDEAU, Stéphane BARBARIT, Marie-Jeanne GODET, Séverine RIPOCHE, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT, Mélanie LOIZEAU et Clément RECROSIO

Absents ou excusés : Mélanie PETITEAU qui a donné pouvoir à Stéphane BARBARIT, Delphine MERLET qui a donné pouvoir à Florence de CHABOT, Sonia CHENOUARD

Date de convocation : 5 décembre 2023

M. Stéphane BARBARIT a été désigné secrétaire de séance

N°1/14-12-23

MARCHE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET RÉHABILITATION DE LA SALLE VENDRINA ET DE LA SALLE DE SPORTS – AVENANTS N°1 AUX LOTS 10-11-12-13-14-15-16 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°1 du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 1 855 500 € HT et a autorisé Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils ont été attribués conformément au classement opéré par la commission MAPA.

Par délibération n°1 du 30 août 2022, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les marchés de travaux représentant un montant total de 2 205 023,97 € HT tels qu'ils ont été attribués conformément au classement opéré par les commissions MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Par délibération n°3 du 4 avril 2023, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'avenant n°1 au lot 1 « démolition – désamiantage » représentant un montant total de 28 792,65 € HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Soit un nouveau montant global de travaux, pour les 16 lots, de 2 233 816,62 € HT.

Dans le cadre du chantier, de nouveaux avenants sont proposés sur les lots 10-11-12-13-14-15-16.

En effet, au cours du chantier, des modifications se sont avérées nécessaires. Aussi, il s'agit d'ajouter les travaux suivants par avenant, en application de l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique :

LOT 10

- La modification du passe-plat
- La création d'une cloison pour le placard de la salle 2
- Réalisation de 3 conduits coupe-feu pour la chaufferie

LOT 11

- La surépaisseur de la chape
- La fourniture et la pose de l'isolant dans le local ménage
- La réalisation d'un siphon dans le local ménage

LOT 12

- La plus-value du traçage du terrain de volley
- La suppression du traçage de terrain jeux sportifs

LOT 13

- Le remplacement des dalles de faux plafonds des vestiaires existants

LOT 14

- Le traitement des bois apparents extérieurs

LOT 15

- La pose d'une plaque vitrocéramique
- La suppression d'un radiateur dans les WC de l'office
- Le rajout d'un lave-main inox dans l'office
- Le rajout d'une bonde de sol dans le local ménage (pour la machine de nettoyage)
- Le rajout d'un caisson VMC dans les vestiaires existants
- Le rajout d'un mitigeur ECS

LOT 16

- Le changement du luminaire de type A
- Le câblage sèche-mains salle Omnisport
- L'alimentation sèche-mains - Vendrina
- L'alimentation écran d'affichage – contrôleur Vidéo

Aussi, il est proposé d'approuver les projets d'avenant n°1 aux lots 10-11-12-13-14-15-16 relatifs aux travaux supplémentaires et en moins-value qui représentent une plus-value globale de **15 478.18 € HT** selon le détail suivant :

LOT 10 : 1 097,40 € HT

LOT 11 : 1 374,46 € HT

LOT 12 : - 1 200 € HT

LOT 13 : 687,5 € HT

LOT 14 : 1 850 € HT

LOT 15 : 5 977,02 € HT

LOT 16 : 5 691,8 € HT

Le nouveau montant total des travaux est de 2 249 294.80 € HT, soit 2 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R. 2194-5,

Vu le budget principal 2023

Vu la délibération n°1 du 9 décembre 2021

Vu la délibération n°1 du 30 août 2022,

Vu la délibération n°3 du 4 avril 2023,

Vu le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuver les projets d'avenants n°1 aux lots 10-11-12-13-14-15-16
- Autorise Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer lesdits avenant n°1 aux lots 10-11-12-13-14-15-16 représentant un montant total de **15 478.18 € HT**, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 15 décembre 2023

Le Maire

Roseline PHILIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État